№ 100. Lundi 26 et Mardi 27 Avril 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

[illegible] L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible]	26 fl.	30 fl.
[illegible] mois	14 »	16 »
[illegible] mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre [illegible] et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 26 Avril.

[illegible]-*Courant* de ce jour publie l'arrêté royal suivant [illegible] 23 :

[illegible] GUILLAUME II, *etc.*

[illegible] 1845 l'insuccès, jusqu'ici sans exemple, de la ré[illegible] des principales substances alimentaires, devenue par [illegible] presque indispensable, causa dans notre patrie et [illegible] contrées de l'Europe une disette, une hausse de [illegible] une pénible privation pour les classes moyennes, [illegible] de l'espoir d'une amélioration pour l'année suivan[illegible] cet espoir n'a pas été réalisé, mais le mal [illegible] venu plus général l'année dernière, et il est d'au[illegible] sible que la récolte des céréales et des autres fruits [illegible] été défavorable.

[illegible] est grande aujourd'hui dans plusieurs contrées de [illegible] et la famine exerce même ses ravages dans quelques [illegible]

[illegible] patrie, par un bienfait de la Providence, a été préser[illegible] d'une aussi grande calamité. Mais les besoins sont [illegible] surtout parmi les classes les moins fortunées; dans [illegible] lieux même il règne une disette de pain dont on aurait à [illegible] les plus fatales conséquences, si la bienfaisance par[illegible] cette vertu qui caractérise la nation, ne soutenait pas [illegible] efficace énergie les efforts des administrations com[illegible] provinciales pour alléger la misère.

[illegible] années de mauvaise récolte, l'espérance de tous se [illegible] jourd'hui sur la récolte prochaine, et il peut nous être [illegible] voir à ce sujet un favorable espoir, mais les résultats [illegible] tains, et nous ne pouvons sans épouvante penser aux [illegible] dont nous serions frappés, si notre attente était de [illegible] que.

[illegible] soin, aucune puissance humaine ne saurait y pourvoir; [illegible] partient qu'au Maître du monde. Elevons donc nos [illegible] le Ciel, car c'est du Ciel que nous viendra notre aide. [illegible] erlandais, portés par leurs sentiments religieux à [illegible] leur secours auprès du Tout-Puissant, non-seulement [illegible] ennemi menace la patrie, mais aussi dans les temps [illegible] calamités publiques, accepteront certes avec satisfac[illegible] vitation de se réunir avec Nous, dimanche prochain, [illegible] la maison du Seigneur.

[illegible] fin nous avons arrêté et arrêtons :

[illegible] ministre pour les affaires du culte réformé et des au[illegible] notre ministre pour les affaires du culte catholi[illegible] chargés d'enjoindre sans délai au clergé des différen[illegible] munions religieuses, d'instituer pour *dimanche prochain* [illegible] en la manière conforme aux usages et réglements des [illegible] communautés, un service public divin, afin d'exciter [illegible] cœurs des fidèles des sentiments religieux et moraux en [illegible] avec ces pénibles temps de cherté et de disette que deux [illegible] récoltes successives des substances alimentaires les [illegible] pensables ont aussi causés dans notre pays, sans toute[illegible] on y soit réduit à cette extrême misère dans laquelle [illegible] contrées de l'Europe sont aujourd'hui plongées; et [illegible] après avoir remercié la divine Providence qui sur tant [illegible] nous a épargnés, de supplier le Tout-Puissant d'alléger [illegible] de la calamité actuelle et de répandre sa sainte béné[illegible] sur la prochaine récolte sur laquelle reposent les espé[illegible] tous.

[illegible] ministres du culte réformé et du culte catholique sont [illegible] l'exécution du présent arrêté.

GUILLAUME.

Etats-Généraux.

Dans la séance de ce jour M. le président annonce avoir reçu les pièces sur la nomination de M. le baron Weichs van Wenne, comme membre des Etats-Généraux pour la province de Limbourg. Une commission se composant de MM. Verwey Mejan, Gouverneur, Cost-Jordens, Haersolte et de Kempenaer, est nommée pour la vérification de ces pouvoirs.

Après s'être retirée, la commission rentre en séance et M. Verwey Mejan fait son rapport d'où il résulte qu'il y a une différence entre les prénoms indiqués dans le procès-verbal de la séance des Etats-Provinciaux et ceux par lesquels M. le Baron Weichs van Wenne est désigné dans son acte de naissance. En outre la commission trouve que le candidat ne satisfait pas non plus à la détermination prescrite par la Loi Fondamentale relativement à l'obligation d'être né dans le royaume de parents néerlandais. La commission demande donc d'être autorisée à faire son rapport définitif en déans les trois semaines. Cette conclusion est adoptée par la Chambre.

MM. Gerardts, conseiller, et Batta, président de la cour provinciale de Limbourg, Wiardi Beckman, conseiller à la cour provinciale de la Hollande Septentrionale, prient la Chambre de ne pas les porter sur la liste des candidats à présenter au Roi pour la nomination d'un membre à la Haute Cour des Pays-Bas.

Le jour pour la formation de la liste de ces candidats est fixé à lundi prochain.

Ensuite a eu lieu la formation des sections dont les membres s'éloignent pour la nomination des présidents et vice-présidents. En voici le résultat :

	Président.	*Vice-Président.*
1re sect.	Duymaer van Twist.	Boreel van Hoogelanden.
2e sect.	Luzac.	Van Panhuys.
3e sect.	Schooneveld.	Uytwerf Sterling.
4e sect.	Van Dam.	Heemstra.
5e sect.	De Man.	Rosenthal.

Le Roi a accordé à M. le comte L. E. van Bylandt, sur la demande qu'il en a adressée à S. M., démission honorable de ses fonctions de référendaire-titulaire du cabinet du Roi. *Jhr* H. M. C. Clifford, commis au département de la marine, a été nommé référendaire-titulaire du cabinet en remplacement de M. le comte van Bylandt.

M. Ingersoll, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique près la cour de Russie, accompagné de son fils, attaché à cette légation, est arrivé en cette ville.

M. Ingersoll se rend à St-Pétersbourg en passant par l'Allemagne.

Les nouvelles que l'*Overland-Mail*, arrivé samedi, nous a apportées de Batavia, portant la date du 1er mars, n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Le gouverneur-général des Indes-Néerlandaises a pris des mesures pour l'exécution des dispositions du traité conclu le 29 juillet avec la Belgique relativement à l'exportation de 4000 lastes de denrées coloniales.

Une lettre de Singapore, datée du 8 mars, fait le plus grand éloge des efforts du gouvernement néerlandais en faveur d'un système commercial plus libéral, ainsi que des vues éclairées du gouverneur-général des Indes-Néerlandaises qui, espère-t-on, ouvrira aussi les îles Moluques au commerce de toutes les nations. Les autorités de Java et de Singapore sont sur le pied le plus amical et un commissaire de Macassar était arrivé à Singapore pour s'entendre sur divers points relatifs au commerce.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les trois premiers mois des années 1847, 1846 et 1845, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui concerne le commerce avec les Pays-Bas :

Importations des Pays-Bas en Belgique.

		1847. Mars.	1847. 3 mois.	1846. 3 mois.	1845. 3 mois.
BESTIAUX. — Bêtes bovines, veaux exceptés,	(têtes)	1,636	2,675	2,361	1,347
BESTIAUX. — Moutons et agneaux,	(têtes)	3,338	[illegible]	7,535	6,981
Bois de construction non scié,	tonn.	130	308	76	150
CAFÉ,	(kil.)	1,916,677	7,074,217	559,360	583,208
GRAINES de colza, de navette, de lin et de chanvre,	(lasts)	172	265	118	276
GRAINS. — Froment,	(kil.)	851,464	1,206,495	1,420,696	2,467,990
» Orge et escourgeon,	»	1,395,312	2,476,502	1,875,612	3,724,773
» Avoine,	»	405,332	726,285	378,412	665,775
LAINES en masse,	»	6,579	24,271	48,092	
LIN brut,	»	22,813	95,907	182,474	87,168
RIZ,	»	101,289	145,422	36,850	489
TABACS non fabriqués. — D'Europe, Virginie, Maryland et Amérique-septentrionale,	(kil.)	118,027	271,402	62,232	67,536
TABACS fabriqués en carottes, en poudre, etc.,	(kil.)	3,390	4,790	1,872	1,934

Exportations pour les Pays-Bas.

		1847. Mars.	1847. 3 mois.	1846. 3 mois.	1845. 3 mois.
ARMES PORTATIVES,	(fr.)	21,797	79,272	81,429	6,049
CHARBON de terre,	(tonn.)	18,869	37,126	21,558	21,970
FER. — Fonte ouvrée,	(kil.)	8,322	26,765	38,592	49,263
» Ouvrages de fer battu,	»	75,154	122,253	51,777	59,288
» Clous,	»	487,149	770,259	313,541	680,481
LIVRES. — Brochés, en feuilles et reliés,	(kil.)	2,814	6,194	9,837	19,477
MACHINES ET MÉCANIQUES. — Appareils complets en fer,	(kil.)	10,635	32,714	40,584	5,293
TISSUS DE COTON,	»	83,847	171,941	132,055	[illegible]
TISSUS DE LAINE. — Draps et étoffes similaires,	(kil.)	20,945	48,436	[illegible]	[illegible]
TISSUS DE LAINE. — Autres que les draps,	(kil.)	1,591	8,037	[illegible]	5,971
TISSUS de lin, de chanvre et d'étoupe,	(kil.)	41,387	68,080	45,216	61,660
VERRERIES. — Cristallerie unie ou moulée,	(kil.)	14,142	39,437	[illegible]	[illegible]
VERRERIES. — Verre à vitres,	»	236,497	551,005	188,186	250,992
ZINC laminé,	»	72,222	86,042	75,705	44,884

Les dernières correspondances de Lisbonne sont fâcheuses. Une expédition a été envoyée par la junte de Porto dans la direction de Lisbonne. On parle d'un débarquement opéré du côté de Sétubal. Apprenant ce mouvement, plusieurs partisans de la Junte dans Lisbonne se seraient empressés de rejoindre leurs amis à Sétubal, et d'autres sont restés dans la capitale, disposés, dit-on, à fomenter des troubles, ou un mouvement pour seconder les vues de la junte. Le général Saldanha se serait, dit-on, par suite de ces nouvelles, replié sur Lisbonne. Et des détachements considérables de forces insurgées, l'auraient suivi immédiatement. On voit que ces nouvelles sont graves.

Une correspondance de Vienne, le 15 avril, mande que le conseiller aulique comte Werner, envoyé à Berlin avec une mission relative à la presse allemande, est de retour à Vienne.

[illegible]TON DU JOURNAL DE LA HAYE, 27 AVRIL 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

[illegible] Clarisse, à demi évanouie, était tombée sur le blanc du [illegible] mon épée dans le fourreau, le blessé a plongé son visage dans [illegible] d'eau froide; les dames ont entouré ma belle affligée; elle [illegible] pleurait, elle disait : *Du sang versé! du sang versé pour moi!* [illegible] ainsi un grand quart d'heure; après quoi nous sommes [illegible] au parloir, où l'intéressant et brave Momlinson était déjà, la tête [illegible] de bandelettes, comme l'Iphigénie qui s'avance à l'autel de [illegible]

[illegible] Tomlinson, a-t-elle dit, vous me voyez bien cruellement af[illegible] de ces violences; si par mes paroles, par une seule de mes pensées, [illegible] croire que j'aie été la cause, même lointaine, de ces armes tirees [illegible], je ne m'en consolerais pas. Mais, monsieur, est-ce ma faute [illegible] impossible d'avoir confiance dans tout ce qui m'entoure? Ma [illegible] est morte, on l'a tuée et... (jetant sur moi un regard irrité) ce [illegible] avec des coups d'épée qu'on la fera revenir. C'est vous même que [illegible] juge, capitaine Tomlinson, vous êtes arrivé si fort à propos pour [illegible] que voici! Ces belles lettres que l'on m'a données à lire ont été [illegible] dans une heure si propice pour le neveu de lady Lawrence! Elle[illegible] lady Lawrence, elle se décide à venir à moi, sitôt, et si tard!... Con[illegible] mon bon monsieur, convenez qu'une jeune fille abandonnée à elle[illegible] si souvent trompée, avait bien quelques motifs de se méfier, [illegible] pendant que vous vous exposiez courageusement à me dé[illegible] au péril de vos jours, vous, un père de famille! »

[illegible] elle a dit cela d'un air si tendre, d'un geste si charmant, que j'ai [illegible] l'instant où mon gueux d'associé, en dépit de ses promesses, retombait [illegible] dans l'humanité de tantôt. Si tu savais comme il était amusant avec sa [illegible] renversée, et ces linges qui cachaient ses grimaces de compassion [illegible] et son nez décoré d'une mouche de taffetas noir! C'est bien heureux que je l'aie ainsi défiguré, car miss Clarisse, clairvoyante comme elle l'est, aurait bien su lire, sur le visage de mon drôle, ce qui se passait dans son âme.

Il faut te dire que j'avais eu soin de convenir de mes signaux avec monsieur l'Ecossais; un clignement de l'œil voulait dire : *glisse sur ce point, capitaine*; la lèvre mordue : *appuyez sur cette proposition*; la main ouverte : *sois prudent*. Bref, nos petits signaux étaient arrangés de façon que les quatre barons des cinq ports seraient frappés de leur simplicité. Quand elle eut parlé, à la façon d'un franc-juge, cette reine hautaine, il se fit un grand silence; de ses deux yeux limpides comme l'eau de roche, et brillants comme l'éclair, elle a regardé le Tomlinson, puis elle m'a regardé; j'étais debout derrière son fauteuil, et je me suis senti démonté. En ce moment, j'ai compris les hésitations et les craintes de mon fripon, et comment sa vivacité d'esprit l'a tout à fait abandonné, ce digne ami d'une affection à la fois si désintéressée et si mercenaire. C'est qu'en effet il faut être poussé par la passion et par l'orgueil qui me poussent moi-même, pour résister à l'influence surnaturelle de ma fière beauté. Aussi avais-je beau témoigner à mon complice que c'était le moment, ou jamais, de se mettre en colère, de faire parade de ses blessures, de se promener de long en large, comme un homme injustement soupçonné, il restait debout sur ses deux jambes, immobile, haletant, incertain de ce qu'il devait faire, et comme écrasé d'admiration.

Elle a compris confusément son avantage, et cette fois, d'une voix irrésistible : « C'est à votre honneur que je m'adresse, monsieur Tomlinson, c'est à votre conscience que j'en appelle, vous le voyez, un pied dans l'abîme! jurez-moi que vous êtes, en effet, l'ami de mon oncle Jules Harlowe; enfin, jurez-moi que vous m'avez dit toute la vérité! » Tu aurais dit l'ange du jugement dernier!

Mais ce misérable Patrick Tomlinson, quand il aurait dû payer d'effronterie, il restait atterré, comme s'il eût été frappé de la foudre. Quoi! cet homme qui a pour horloge la voix des appareilleuses, pour cadran les enseignes des tavernes, ce gentilhomme des ténèbres, vrai forestier de Diane, vrai mignon de la lune, ce roi des Corinthiens, des ferrailleurs, de tous les crânes à moustaches, des cadets de cadets, cancres rongeurs d'un monde tranquille et d'une longue paix, un seul mot, une plainte, une larme, un soupir de Clarisse, et voilà cette troigne rougie de bière qui se retourne pour pleurer! La tête baissée et plus rouge que s'il se fût teint en écarlate avec deux pintes de vin muscat, il balbutiait des choses inintelligibles, lui le faussaire! lui qui a frisé les galères pour ses serments, lui qui imposerait silence à la prostituée de Babylone! Fort heureusement ma Clarisse n'a pas insisté davantage, il est des crimes si noirs, des mensonges si fort impossibles, que c'est déjà une prudence presque surnaturelle de les pressentir. D'ailleurs, si elle n'a pas exigé ce serment solennel que le Macdonald lui-même n'eût pas prêté, c'est qu'elle était décidée même à ne pas recevoir lady Lawrence.

« A quoi bon, disait-elle, suivre cette dame, puisque je rejette son neveu? à quoi bon recevoir sa visite, si elle doit me parler en faveur de l'homme qui m'a indignement outragée? Si donc, monsieur Tomlinson, vous ê-
» tes, comme je l'espère, un galant homme, je ne vous adresse qu'une
» prière, soyez moi favorable auprès de mon oncle. Hélas! j'ai bien des fau-
» tes à me faire pardonner; mais Dieu en soit loué! le châtiment ne s'est
» pas fait attendre. O monsieur, monsieur! allez et racontez ma misère!
» dites ce que vous avez vu, dites ce que j'ai souffert! dites que je suis in-
» tacte et que je sors pure et honorable des piéges de ce malheureux! Oh!
» par grâce, par pitié, pour l'honneur de toute une famille dont j'ai été
» l'orgueil, obtenez-moi le retour dans la maison de mon père — rien
» qu'une place sous son toit — j'ai tant pleuré! »

Ici le Tomlinson a caché sa tête dans ses deux mains [illegible] de ces larmes inconnues, et je t'assure qu'en ce moment il n'[illegible] tenté de chanter sa chanson favorite, la chanson de Falstaff : *Quand Arthur parut à la cour*, ou le *centième psaume*, sur *l'air des jupons verts!* Moi-même, en ce moment, j'aurais fait mes prières au bon Dieu, si j'avais eu l'haleine assez longue. J'ai mieux fait, je me suis mis à prier Clarisse! Soudain mon genou fléchi et mes mains jointes font admirer ma soumission; prosterné aux pieds de cette enfant adorée, par mes cris, par mes prières, par mes supplications, par sa robe que je baisais, par tout ce qui peut sortir d'éloquent d'une âme convaincue, j'ai tant fait, j'ai tant prié, j'ai tant pleuré, qu'à la fin un doux regard est tombé — avec des larmes — sur ma tête humiliée.

En même temps le capitaine priait et suppliait et, à deux genoux, il invoquait le souvenir de l'oncle Jules! Elle a relevé, d'un geste adorable, ce bon officier, et à moi-même — à demi tournée vers moi son mouchoir sur les yeux, mais les yeux cachés à demi seulement : « Vous aussi, relevez-vous, M. Lovelace, n'ajoutez pas à vos insultes cette soumission humiliante, laissez-moi! » Je l'ai laissée tête à tête avec ce digne Tomlinson, et celui-ci, soit qu'il se repentît d'un instant d'attendrissement involontaire, soit qu'il imaginât que j'étais de bonne foi, a parlé avec tant de conviction, tant d'âme, d'esprit, de verve et de chaleur, il a expliqué si

(*) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Il a remis au cabinet de Berlin une note du prince de Metternich, portant que l'Autriche proposera à la confédération d'annuler tous les contrats et conventions sur les affaires de presse et de censure. Tous les souverains de la confédération seraient déliés de leurs engagements respectifs sur ce point et chacun d'eux pourrait agir selon son pouvoir, soit absolu, soit modifié par les Etats représentatifs. Cette proposition qui abroge les décrets de Carlsbad et les conventions subséquentes, a été favorablement accueillie par le cabinet prussien.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

Des lettres de Londres annoncent que la banque d'Angleterre refuse à l'escompte tous les billets qu'elle soupçonne avoir été souscrits par suite des opérations sur les grains, entre les expéditeurs américains et anglais. Comme ce genre de transaction a pris, depuis quelque temps, un développement extraordinaire, et qu'une masse considérable de grains a été achetée dans les plus hauts cours, la banque craint que la baisse des céréales, qui pourra être de 30 p. c. en quelques jours, ne ruine entièrement les maisons sur lesquelles ces traites ont été tirées, car dans ce cas elles ne seraient pas payées à l'échéance, et la banque ferait des pertes énormes. Aussi, depuis quinze jours, on fait des efforts inouïs sur tous les marchés d'Angleterre, pour soutenir les hauts cours des céréales, malgré les nombreux arrivages de bâtiments chargés de grains de toute espèce.

Le *Portofoglio Maltese*, dans son numéro du 8 avril, donne une nouvelle qui pourrait être prématurée, mais dont son correspondant lui garantit l'exactitude. Suivant lui, les négociations pour l'ouverture de l'isthme de Suez seraient près de leur conclusion. Voici les clauses de la convention qui réglerait cette importante affaire : 1° l'Egypte serait déclarée principauté neutre ; 2° les puissances secondaires, la Prusse, la Russie et les Etats-Unis, seraient invitées à reconnaître cette neutralité, que garantiraient la Porte, la France, l'Angleterre et l'Autriche parties contractantes ; 3° la France, l'Angleterre et l'Autriche se chargeraient de l'exécution du canal et percevraient un droit de tonnage jusqu'à remboursement complet des frais ; 4° l'exécution de cet ouvrage ne serait pas interrompue, même par suite de guerre déclarée entre les parties contractantes.

On est d'accord sur les clauses générales de cette convention, et les préliminaires seront promptement conclus, dit le correspondant du *Portofoglio*. Quant aux détails d'exécution, l'on pense que l'Autriche prendrait à sa charge les travaux nécessaires pour rendre le Nil praticable aux grands navires jusqu'à Damiette, qui deviendrait un grand port. L'Angleterre ferait à Suez des travaux d'appropriation semblables à ceux de Damiette. Le canal serait exécuté par elle et par la France.

On écrit de Rome, 12 avril.

Le saint-père a convoqué ce matin au palais Quirinal le collége des cardinaux en consistoire privé. S. S., après avoir fermé la bouche au cardinal Marini, élevé au cardinalat, a confirmé plusieurs archevêques proposés par les gouvernements d'Autriche, de France, de Sardaigne, de Naples et de Toscane.

On dit que le saint-père a acquiescé à la demande du secrétaire d'état cardinal Gizzi, qui avait exigé le renvoi de plusieurs hauts fonctionnaires du secrétariat d'Etat. On apprend d'une manière certaine que Mgrs Corboli, Bussi, Messoni, Santucci et Frassinelli seront déchargés de leurs fonctions. On espère que les hommes qui seront appelés à les remplacer, justifieront en tout point la confiance qu'aura placée en eux le saint-père.

La Diète prussienne.

Nous avons enfin reçu aujourd'hui la fin de la séance de la Diète prussienne où le vote de l'adresse a eu lieu. Avant d'en faire connaître le résultat, nous croyons devoir résumer les discours des orateurs qui ont pris la parole en dernier lieu. Nous commençons par celui de M. Hansemann, député d'Aix-la-Chapelle.

M. Hansemann a d'abord remercié le commissaire royal d'avoir déclaré le ministère responsable des ordonnances du 3 février. « Nous voici donc enfin, a-t-il dit à ce propos, entrés dans la bonne voie, la seule dans laquelle il nous soit possible de discuter tout ce qui est devant nous et même le discours de la couronne.... Certes, en conseillant la publication des ordonnances du 3 février, le ministère a cru contenter le pays. Mais il n'en est pas ainsi, et s'il pouvait exister le moindre doute à ce sujet, les débats qui ont lieu depuis hier dans cette enceinte suffiraient à le dissiper.

M. Hansemann, après ce préambule, passe à l'examen de l'amendement de M. d'Arnim ; il fait ressortir la profonde différence qu'il y a entre cet amendement et le projet de la commission. Celui-ci, dit le député rhénan, déclare nettement que la diète *a des droits* ; celui-là, au contraire, exprime un doute sur ce point important.

M. Hansemann considère l'instabilité de la constitution prussienne comme une calamité, non-seulement pour le pays, mais pour la force du trône lui-même. En déclarant dans l'adresse que la diète réunie constitue l'assemblée des états du royaume (*Reichsstände*) telle que les lois antérieures l'ont prévue, tous les changements qui pourraient avoir lieu à l'avenir ne se feraient que par un *contrat* entre la couronne et la diète ; de cette manière on ferait cesser cette instabilité dont le député rhénan se plaint, avec plusieurs de ses collègues.

M. Hansemann est d'avis que le gouvernement ne jouit plus au même degré qu'auparavant de la confiance du peuple. Ce défaut de confiance, d'après lui, est né des ordonnances du 3 février et du réglement imposé à la Diète, ordonnances et réglement qui témoignent de la méfiance des conseillers du roi envers les Etats.

Le député rhénan signale les dangers qui menacent l'Allemagne à l'est et à l'ouest. Il conclut de là que la Prusse a besoin de se fortifier au dedans pour mieux combattre, en cas de besoin, toute agression du dehors. Si, des bords du Rhin jusqu'à la Vistule, tant de voix s'élèvent pour réclamer le développement des droits politiques, c'est que les Allemands de l'est ne veulent pas être Russes, et que ceux de l'ouest ne veulent pas être Français. Nous voulons rester Allemands, ajoute M. Hansemann, nous voulons rester Prussiens, mais aussi nous voulons développer nos droits publics.

Il y a longtemps déjà, a dit en terminant le député d'Aix-la-Chapelle, que j'ai exprimé la conviction que pour la Prusse il est bon qu'une aristocratie d'anciennes familles forme une partie essentielle dans la constitution prussienne. Cette conviction se base sur ce que d'un côté les éléments de notre ordre social sont d'une nature purement démocratique; et que de l'autre côté j'aimerais à voir s'établir, pour faire contre-poids à ces éléments démocratiques, une dynastie puissante et fière de ses droits qui s'appuierait sur ces familles nobles. Cette dynastie sauvegardera les droits de la couronne dans le cas où la démocratie voudra aller trop loin; elle protégera les droits du peuple si les conseillers de la couronne lui proposaient des ordonnances qui lèseraient ces droits sacrés; donc, conserver, voilà quelle est notre tâche selon moi. Conserver consiste précisément à garder les droits qu'on a acquis; j'attends de vous, Messieurs, que vous saurez être conservateurs en sachant conserver ce qui subsiste déjà pour nous.

Le prince de Prusse prend la parole après M. Hansemann, et s'exprime ainsi :

Nous venons d'entendre dire que les lettres patentes du 3 février ont été dictées par la méfiance des conseillers du roi. Par ma naissance, je suis le premier sujet du roi ; par sa confiance, son premier conseiller ; je déclare solennellement, comme tel, en mon nom et au nom des autres conseillers de S. M. (les ministres se lèvent), qu'aucun de nous n'a été sous l'impression d'aucune méfiance lorsque nous avons délibéré sur ces décrets. Ce que nous avons voulu seulement, c'est que les lois accordées pour le bien général de la patrie ne pussent donner aux Etats des libertés et des droits qui pourraient nuire aux droits et aux priviléges de la couronne. C'est le principe qui m'a guidé quand j'ai pris part à cette œuvre, et je ne laisserai jamais tomber sur la couronne et ses conseillers un reproche de méfiance.

Après le prince de Prusse le commissaire royal, ministre de l'intérieur, a fait à son tour la déclaration suivante sur la responsabilité ministérielle :

L'honorable député du Rhin (M. Hansemann) a prétendu qu'il résulterait de mes explications que les ministres et les autres conseillers de la couronne se sont déclarés responsables des actes du roi.

J'ignore, en vérité, quelles sont les paroles dont on a tiré cette conclusion ; mais ce que je puis déclarer, c'est que nous nous croyons responsables devant Dieu, le roi et notre conscience de nos actes à nous ; mais nous ne sommes nullement responsables des résolutions et des ordres du roi comme souverain. Quant à cela, nous ne sommes nullement responsables. Je prie l'assemblée de vouloir bien peser cette déclaration des rapports entre la couronne et les ministres.

Trente-quatre orateurs sont encore inscrits pour prendre la parole. M. le maréchal propose de ne plus l'accorder qu'à M. d'Auerswald, à M. le comte d'Arnim et au rapporteur de l'adresse. Cette proposition est adoptée. En conséquence M. d'Auerswald développe l'amendement que nous avons déjà fait connaître. M. d'Arnim défend celui qu'il avait proposé dans la séance du 15. M. Beckerath le combat vivement. Ce dernier termine son discours par ces mots :

Messieurs, vous avez à prononcer une importante parole dans cet instant solennel, vous allez décider sur une propriété précieuse, sur un patrimoine sacré de la patrie. Il s'agit de prononcer si tout ce que nous aimons, si tout ce que nous considérons comme la base de notre avenir, ce qui faisait notre consolation lorsque nous nous attristions du non-accomplissement des espérances chères à notre patrie ; il s'agit de prononcer si tout cela n'a été qu'une ombre vaine, une chose chimérique, illusion, ou si faisant notre devoir, nous transmettrons intact à nos enfants le noble patrimoine de notre peuple. Il s'agit de savoir si nous donnerons à la couronne une opinion erronée de la situation véritable et intime du peuple, et si nous augmenterons en agisant ainsi les dangers qui en résulteront tôt ou tard. Il s'agit de savoir si nous dissimulerons la vérité au noble prince qui veut entendre la vérité. L'amendement dissimule la vérité. Je le repousse, et maintiens le projet de la commission, en consentant à supprimer le passage qui définit l'impression produite par le discours du trône.

L'assemblée passe enfin au vote. Les questions sont con[...] de la manière suivante :

1° L'assemblée adopte-t-elle le projet d'adresse avec l'amendement [...] senté par le comte d'Arnim ?

2° L'assemblée adopte-t-elle le projet d'adresse avec l'amendement [...] posé par le député d'Auerswald ?

3° L'assemblée adopte-t-elle le projet d'adresse ?

Après l'échange de quelques observations, l'amendement [...] M. le comte d'Arnim est mis aux voix par appel nominal[...]

M. le maréchal. Le résultat du vote est le suivant : [...] pondu *oui* 2[..] ; ont répondu *non* 303.

La différence est par conséquent de 13 voix, et l'amendement de M. le comte d'Arnim est rejeté.

L'amendement de M. d'Auerswald est ensuite mis aux [...] Quoique le résultat de l'épreuve ne soit pas douteux, l'[...] nominal est demandé et il y est procédé.

M. le maréchal. Il va être procédé à l'appel nominal.

(On procède à l'appel nominal.)

M. le maréchal. Le résultat du vote est le suivant : [...] pondu *oui* 484 voix ; ont répondu *non* 107.

La séance de la Diète du 20 n'a présenté qu'un m[...] intérêt.

M. Hansemann a présenté une pétition demandant qu[...] me fixé pour la présentation des pétitions soit prolongé [...] ze jours. On a voulu réduire la prolongation à huit jours[...] on en est venu à ce résultat de prier humblement S. M. [...] loir prolonger le délai primitivement fixé. On a égal[ement sou]levé la question de savoir si on examinera les propositions [...] les avant les pétitions, ou celles-ci avant celles-là. Les [...] de la Diète ont exprimé l'avis que les propositions roy[ales de]vaient passer avant tout, mais le commissaire de la Diète [a dé]claré que cela n'est pas nécessaire et qu'on pouvait [...] s'occuper des pétitions entre les débats soulevés par les [diffé]rentes propositions.

L'adresse a été revêtue de la signature des maréchaux [de la] Diète des différentes assemblées provinciales et sera [...] commissaire royal pour qu'il la soumette à S. M.

Au nombre des pétitions adressées à la diète, il s'en trouve [...] en faveur du comte de Reichbach, qui, élu député par [la no]blesse du cercle de Brieg, en Silésie, tomba peu de temps [avant] la réunion des Etats en suspicion d'avoir répandu des éc[rits po]litiques défendus. Avant que l'affaire eût pu être décidée, [...] s'abstint de le convoquer et appela son suppléant à siéger [à sa] place. Plus tard le soupçon n'a pas été trouvé fondé, et [...] cela le comte de Reichbach n'a pas été admis à exercer s[es fonc]tions de député. Il se trouve actuellement à Berlin, et il [a adres]sé à ses collègues de la diète une circulaire dans laquelle [il ex]pose ses droits et déclare que s'il continue à en être [...] proteste à l'avance, pour son compte personnel, contre [les dé]cisions de la diète. Une pétition a été présentée demandant [...] soit admis à siéger.

Une correspondance particulière de l'*Indépendance b[elge]* [en] date de Berlin, le 21 avril, contient ce qui suit :

L'adresse qui a été adoptée pèse sur la conscience d'un grand nom[bre de dé]putés qui la considèrent comme trop bénigne. Environ 70 d'entre [eux se sont] réunis pour rédiger de leur côté un mémoire au sujet de l'infraction [aux] lois antérieures par les ordonnances du 3 février dernier. MM. d'A[...] Mevissen et le baron de Vincke ont été choisis pour préparer ce d[...] Mais on a constitué une commission qui devra examiner le projet, [...] rapport est attendu pour vendredi prochain. Ce n'est déjà plus l'a[...] trefois. Les députés de la province de Prusse, soit qu'ils doutent [...] soit qu'ils pensent en effet autrement, se tiennent tout à fait cois. Un [...] très-ardent, disait en parlant de la Diète, qu'elle est entrée à Berlin [avec une] crinière de lion et qu'elle en sortira avec une queue de mulet.

Une autre correspondance particulière, adressée à l'*Ob[serva]teur* en date de Berlin, le 21 avril, contient ce qui suit :

Nous avons eu aujourd'hui quatre émeutes ou du moins quatre ra[ssemble]ments tumultueux dans différents quartiers de la ville. La cherté de[s pommes] de terre en était le motif. Au *Molkenmarkt*, il y a eu pendant un ins[tant] mille hommes de réunis. On a pillé les sacs. Les gendarmes qui étaient [sur les] lieux ont laissé faire. Peu de temps après, dans le *Wolgasse*, une cave [...] ries et de comestibles, dont le propriétaire avait protégé une marc[hande de] pommes de terre, a été envahie par le peuple. Là encore, la force pub[lique est] restée spectatrice. J'ai vu ce qui s'est passé en ces endroits. J'allais [vous] écrire lorsqu'on est venu me raconter que sur deux autres points de [...] des désordres ont également eu lieu.

Il arrive, en outre, des lettres de la Poméranie qui parlent de troubles [...] dans cette province par le prix élevé des vivres. On me dit que dans la [...] *gasse*, des hommes à mine sinistre auraient menacé de recommencer [...] et de tout saccager chez les boulangers qu'ils soupçonnent de spécul[er sur la] misère.

---

habilement les difficultés de la situation, il a touché, d'une main si délicate et si ferme, les cordes tendres de ma Clarisse, il lui a tant et tant persuadé que maintenant l'oncle Jules voulait à tout prix ce mariage, et qu'il en avait fait la condition absolue du retour de son affection et de sa nièce ; et moi, de mon côté, venu en aide à ces prières, j'ai tant prié, j'ai tant pleuré, j'ai baisé, d'une ardeur si vraie, ces belles mains que l'on ne songeait plus à défendre, que nous avons gagné tout au moins un peu de calme ! Elle a pleuré encore, elle s'est encore débattue, et puis enfin, touchée au fond de l'âme : « Tout dépend, a-t-elle dit, d'une lettre que j'attends de miss Anna Howe. Je ne quitterai pas cette maison avant de savoir ce que décide mon seul conseil, ma seule amie ! » Ceci dit, elle a salué le capitaine, je crois même que j'avais une petite part dans cette légère inclinaison de la tête, et que Lucifer m'emporte ! voilà tout ce que j'ai gagné, un répit d'un jour ! Plus que jamais, fille superbe, je le jure, — par la volonté de Dieu et la colère de mon âme ! je veux te perdre. , et cependant je t'aime bien !

Pendant que ma belle Clarisse est là-haut qui se recueille dans ses intimes douleurs, je sens que mon esprit est guerroyé au dedans de moi-même, et avant de savoir enfin si je tâterai ou non de ma colombe, je livre à ma conscience effrayée sa dernière bataille ; je passe en revue mes sophismes, mes paradoxes, mes crimes présents, mes crimes à venir. — Des penchants si déréglés ! des goûts si abjects ! une conduite si déplorable, si nulle, si licencieuse ! des passions si exigeantes ! une société si grossière ! Ah ! malheureux ! est-ce donc pour te dépenser à si vil prix et pour t'encanailler à fond dans cette vie pleine de débordements, que tu donnes un démenti à cette nuée d'heureux avantages et aux espérances que ta famille avait fondées sur tes talents, sur ton courage, sur ton esprit ? et voilà donc pour quelles causes tu as laissé de côté le monde et ses affaires, en lui disant : *Passe ton chemin* ?

En même temps, je me répete à moi-même les grandes qualités de cette admirable personne ; je me raconte ses vertus, ses résistances et ses bontés ! Je la place de nouveau où je l'ai prise, au milieu de la reconnaissance et des respects d'une contrée tout entière, l'espoir des malheureux, l'honneur de sa famille, l'orgueil de ses amis, et marchant d'un pas ferme à une immensité de considération et de fortune ; je me rappelle ses grâces, ses talents, cette éloquence qui entraîne. Hélas ! tout le bruit de ces perfections n'est pour mon âme endurcie que la fanfare qui se fait entendre pendant que les sujets fidèles rendent honneur à leur roi nouvellement couronné ! ma conscience, pareille à l'oreille du grand Northumberland, ne peut pas souffrir le son de la retraite. Il me faut miss Clarisse : *j'ai fait vœu d'arracher la jarretière à sa jambe fuyarde* ; c'est mettre, je l'avoue, sa vanité dans les exploits d'un brigand, mais quel remède à tout cela ? Quand j'aiguise une hache, elle trouve son arbre, et l'arbre est abattu !

Tout à l'heure encore, j'étais à peu près seul dans le parloir, occupé à sermonner cette petite Bévis qui prétendait qu'un joli homme et une jolie femme ne sauraient convenir de leur fait à la première vue, et surtout qu'un galant comme moi ne peut pas, honnêtement, courir une double conquête, lorsqu'un manant de la campagne est venu, bêtement interrompre mon tête-à-tête avec cette intelligente petite personne qui me prouvait déjà qu'elle était femme à me comprendre. Mais tu vois ce que c'est que de ne pas faire de son propre honneur un écusson funèbre, et comme il n'y a jamais d'inconvénient à poser le calcul des probabilités les plus difficiles, voici que le ciel même se met de moitié dans mes perfidies ! Ce manant, d'un air rusé, demande madame *Henriette Lucas*. — Henriette Lucas, c'est le nom de guerre dont miss Harlowe s'est affublée pour déjouer toutes mes recherches ; or, ma Clarisse était à l'église avec madame Moore, et notez bien qu'elle y était allée malgré moi, mais j'avais mis Will à ses trousses, avec son œil de chat de montagne. A ce nom d'*Henriette Lucas*, je vais à ma chère Bévis qui s'était cachée, par sagesse, dans un cabinet voisin : « O mon amour, lui ai-je dit tout bas, c'est ici qu'il faut de l'adresse et du sang-froid. Allons, cher ange, passez-moi un peu d'eau fraîche sur vos joues brûlantes, et rattachez votre fichu, mais soyez tranquille, il ne mourra que de ma main. Voici un messager de malheur qui demande *madame Henriette Lucas* : soyez madame Lucas pour un instant, et accrochez-moi hardiment cette lettre de mon ennemie, Anna Howe ; je t'en supplie, fais cela, mon amour ! » Bien m'en a pris de n'avoir pas dit comme le prince Henri : « Cela me rabaisse considérablement cette envie que j'ai de boire de la petite bière (1), » car c'est justement en l'honneur de cette soif hospitalière que ma naïve complice s'est décidée sitôt, et sans la plus petite bagatelle de scrupule, à prendre le nom et les attributs de la susdite Henriette Lucas.

Quand Bévis a été prête à jouer son rôle, j'ai fait introduire le messager. « Je veux remettre à madame Henriette Lucas, à *elle-même*, le billet que voici. » Il faut te dire que, dans l'intervalle, j'avais fermé la jalousie, et que Bévis, étendue sur une chaise longue, la tête enfoncée dans un oreiller, pouvait passer (dans l'ombre) pour miss Clarisse elle-même. « Vous venez de la part de ma chère miss Anna Howe ? » a dit Bévis d'une voix languissante (j'étais caché derrière le dossier de sa chaise, et je tenais une de ses mains). — Oui, madame, car m'est avis que vous êtes madame Henriette Lucas ? — Et savez-vous mon véritable nom, mon am[...] crois le savoir, madame, mais ce n'est pas mon affaire ; j'appartiens [à miss] Anna Howe, elle m'a ordonné de vous remettre cette lettre, en main [propre,] à vous seule ; elle veut que je vous voie, pour que je revienne lui dire [sur-le-]champ où vous en êtes, car si Votre Grâce ne me charge pas d'un [mot] pour elle, ma jeune maîtresse me commande de bien retenir vos [...] paroles. J'imagine que miss Anna sera bien fâchée de vous savoir [...] te ! et moi donc ! à la vérité je n'ai fait que vous entrevoir, une se[ule fois,] madame, un jour de printemps, comme vous franchissiez une ba[rrière à] cheval, avec notre jeune maîtresse ; mais je sais trop bien le resp[ect pour] regarder les dames face à face. » Ceci dit, mon rustre est parti, [non] sans recommander à notre servante de se méfier d'un certain vaurien [nom]mé Lovelace, qui a l'habitude d'embrasser toutes les femmes, à te[ls en]seignes que le gars s'est jeté au cou de *Peggy* et qu'il lui a appliqué [sur la] joue un baisser à renverser la maison. Quand je te dis, Belford, que [...] au berger, ces maudits hommes sont tous les mêmes.

Après s'être désaltéré d'un grand verre de vin, le drôle est re[venu] chercher une réponse, et madame *Henriette Lucas*, plus souffante [que tout] à l'heure, a demandé un jour ou deux pour écrire à tête reposée. [Com]me ça se trouve ! s'est écrié le jeune homme, en ce cas, j'aurai [le temps] d'aller à Londres, voir le roi, la reine, les lions, Bethlem et Westm[inster.] Il est parti ; j'avais grand'peur qu'il ne rencontrât miss Clarisse [...] de la rue, car au premier coup d'œil, le moyen, même pour un rustre, [de] ne pas la reconnaître, cette charmante, n'eût-on fait que l'entrevoir.

Ah ! enfin cette lettre de miss Howe, je la tiens ! et d'un bout à [l'autre] je l'ai lue ! et tu ne saurais croire avec quel tact de grande devineresse [cet]te petite personne a mis le doigt sur toutes les plaies. Pour cette fois, [mon] honneur est mis en pièces, mais là, de façon à ne pouvoir plus recoudre [un] lambeau à un autre lambeau. Figure-toi que miss Anna pousse [...] ce jusqu'à se méfier de ce bon capitaine Tomlinson ! Miss Anna [...] à mettre aux ordres de miss Clarisse sa contrebandière madame T[...] épaulée de ses deux frères. Hickman lui-même, quand il a vu miss [...] dans cette terrible position, Hickman, vrai chevalier *cœur de lion* [...] té aux pieds de miss Anna, implorant la permission de venir en aide [à la] vertu affligée ; en un mot, quelque chose d'impitoyable gronde, gémit [et se] lamente dans cette lettre abominable qui devait me perdre. Mais, [...] Providence ! vous n'avez pas permis cette terrible chute, et que [...] je devinsse un taureau encorné, comme cela est arrivé à défunt Jupiter.

(*La suite à demain.*)

(1) *Henri IV*, IIe partie.

Si nous en croyons une correspondance adressée de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg*, le prince Charles de Prusse, second frère du roi, aurait l'intention de protester solennellement et [illegible], contre toute concession ultérieure de la part du roi au-delà de la patente du 3 février.

Affaires d'Espagne.

Les lettres de Madrid, à la date du 18 de ce mois, annoncent que des bruits plus ou moins accrédités ont été répandus sur le désaccord qui se serait manifesté entre la reine et le roi.

La correspondance ordinaire de Madrid contient à cet égard ce qui suit :

« Tout le monde désire ici voir rétabli entre les royaux époux cet accord [illegible] qui avait signalé les premiers jours de leur union.

» On espérait voir aujourd'hui le roi et la reine se rendre ensemble à l'église d'Atocha, mais il paraît que vers le moment fixé pour la sortie le roi s'est retiré dans ses appartements. On dit que quelques démarches officieuses du patriarche des Indes auprès du roi n'auraient pas abouti complètement au résultat [illegible].

» [illegible] aurait, ajoute-t-on, exprimé le désir d'exercer une certaine influence dans les arrangements intérieurs du palais, et on n'aurait pas pu [illegible] encore complètement d'accord les prétentions manifestées à cet égard par l'un et l'autre des royaux époux. »

Il [illegible] malheureusement certain que le nouveau ministre des finances, M. Salamanca, a l'intention de présenter un projet de loi pour la vente des biens du clergé séculier et régulier encore non vendus.

Le culte et le clergé sont bien loin, cependant, d'être en bonne situation financière. Les besoins du personnel du clergé, des temples et autres édifices religieux, sont de plus en plus pressants, sans que l'état songe à y apporter un remède efficace. Il est d'ailleurs probable que la crainte de rompre de nouveau les négociations avec le Saint-Siége, prêtes à se renouer, fera renoncer le ministre espagnol à un pareil projet, s'il l'a jamais conçu.

Le ministère Pacheco-Salamanca paraît, au surplus, à la veille d'être renversé. Divers renseignements reçus de Madrid représentent le parti progressiste et le parti modéré, qui reconnaissent pour chefs, l'un, la reine Isabelle, l'autre, le roi François, comme à la veille d'une nouvelle lutte.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la correspondance suivante de Madrid :

« [illegible] de vous donner quelques explications sur plusieurs des événements qui se sont passés récemment ici. Je vous dirai auparavant que la [illegible] de faire beaucoup de changements tant parmi le personnel de [illegible] que parmi les dignitaires de la cour, sans que ces changements, en partie du moins, soient émanés des ministres ou qu'ils aient eu leur consentement. En revanche, d'autres dispositions que voulait prendre le cabinet ont rencontré la plus vive résistance de la part de la reine, [illegible] cette dernière, pour ce qui concerne la nomination des emplois, gouverne proprement seule, sans le concours des ministres. Cela fait [illegible] naturellement que la reine agit sous l'influence d'une personne qui [illegible] en dehors du gouvernement et de sa cour, et qui, à son tour, obéit aux [illegible] de l'esprit de parti, d'autant plus que S. M. n'a jamais auparavant [illegible] contre qui ce soit cette prudence et ces préventions qu'on remarque maintenant en elle. C'est le général Serrano qui est parvenu (comment?) à [illegible] la reine des mauvaises dispositions de quelques hauts fonctionnaires [illegible] souveraine; il lui a dit sans déguisement la vérité sur la manière [illegible] la reine Marie-Christine a administré la fortune de sa royale fille, et [illegible] facile de prouver les dilapidations et les malversations, qui ont marqué [illegible] administration. Bien des choses apparurent alors subitement à la [illegible] leur véritable jour, et rien de plus naturel qu'elle témoignât alors [illegible] infinie dans les conseils du général Serrano et qu'elle le regardât comme le plus fidèle de ses sujets. Chose bizarre! l'infant François [illegible] dans cette opinion. Quelques personnes en ont pris occasion [illegible] sur l'honneur de la reine, et comme cette calomnie a été [illegible] par quelques journaux étrangers, je ne puis m'abstenir de vous faire [illegible] l'explication précédente, que j'affirme être la seule véritable.

» La [illegible] politique de Serrano déplut au roi, qui blâma plusieurs mesures [illegible] tout en en approuvant d'autres. La persistance de la reine à maintenir ses nouvelles dispositions provoqua un refroidissement entre les deux [illegible] plus le roi était opposé à plusieurs de ces dispositions, plus la reine se [illegible] opiniâtre et insista sur leur exécution. Cet entêtement s'explique naturellement chez une jeune femme de 16 ans, qui n'est accoutumée à aucune [illegible] Le sexe, l'âge, la position, tout a concouru à la rendre volontaire [illegible] résistance ne fait qu'irriter son opiniâtreté. Ce qui a lieu de surprendre, c'est que l'infant François est le premier à louer et à prôner tout ce [illegible] royale belle-fille, bien que ses flatteries lui imposent un rôle hostile [illegible] propre fils. Celui-ci s'est opposé à la nomination du ministère actuel [illegible] pas même voulu recevoir les nouveaux ministres, tandis que son [illegible] soutenait. Malheureusement le résultat de tout cela, c'est la désunion [illegible] membres de la famille royale; aussi le roi se trouve-t-il dans la position la plus désagréable et la plus critique qu'on puisse imaginer. Quant à la reine, elle croit que sa conduite est entièrement conforme à la dignité du chef de l'état; bien plus, elle a des notions si confuses sur l'indépendance, qu'elle ne fait que ce qu'elle veut et s'imagine ainsi agir en véritable souveraine.

—

L'*Univers* annonce que le bruit de la grossesse de la reine d'Espagne était généralement répandu vendredi à la chambre des députés de France.

Nouvelles d'Amérique.

Le steamer le *Rainbow* a apporté des nouvelles d'Amérique qui ont une date plus récente de trois jours que celles dont l'*Hibernia* était porteur. Elles contiennent une relation plus détaillée de la bataille de Saltillo et la nouvelle du débarquement des troupes américaines, sous le commandement du général Scott, à Vera-Cruz. Ce général a débarqué le 9 mars avec 12,000 hommes de troupes près de cette ville. Vera-Cruz est privée de toute communication avec les lieux environnants; toutes les conduites d'eau ont été détruites et les habitants n'ont rien d'autre à faire que de capituler. Le fort St-Jean d'Ulloa a ouvert le feu auquel ont répondu les navires le *Vixen* et [illegible]*fire*. Le général Worth a pris d'assaut deux redoutes; les Américains ont perdu sept hommes dans cette attaque, on ne sait pas la perte des Mexicains. En ce moment le drapeau américain flotte sans doute sur le fort St-Jean d'Ulloa et sur la ville de Vera-Cruz.

Le *Picayune* dit que le bruit courait à la Nouvelle-Orléans qu'un combat avait eu lieu entre le colonel Curtis et le général [illegible] et que les armes américaines auraient de nouveau triomphé. On mande aussi que Santa-Anna est en pleine retraite sur San-Luis de Potosi. Il a engagé le congrès à conclure la paix. Six mille Mexicains avaient déserté.

Suivant les rapports connus aujourd'hui, la perte des Mexicains dans la bataille de Buena Vista a été de 3,000 morts et de 1,700 blessés.

M. Crittenden, fils du sénateur de ce nom, a été chargé de porter les dépêches du général Taylor à Washington. Les deux cents hommes qui l'accompagnaient ont été attaqués par un corps de 400 à 500 Mexicains, mais ils sont restés vainqueurs et ont tué à l'ennemi 30 à 40 hommes.

Les dépêches du général Taylor portent la perte des Américains à 264 morts et 450 blessés; celle des Mexicains de 1500 à 2000 tués et blessés; deux à trois mille hommes auraient déserté. Taylor a pris son quartier-général à Monterey.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 23 avril.

A l'ouverture de la séance de la chambre des communes d'aujourd'hui, et répondant à une interpellation du général Evans, lord John Russell a déclaré que le gouvernement n'a reçu de Portugal aucune nouvelle récente relative aux prisonniers faits dans la bataille de Torres-Vedras, mais il a la confiance qu'on sera bientôt informé qu'ils ont été relâchés de leur captivité actuelle à Angola, en Afrique. Le premier lord de la trésorerie a dit ensuite qu'il a fixé le lundi 3 mai pour la troisième lecture du bill tendant à réduire la durée du travail dans les manufactures.

La chambre, qui à la fin de sa séance d'hier avait repoussé, par 372 voix contre 47, l'amendement de M. Duncombe, tendant à ce qu'avant le vote du subside demandé pour l'enseignement, le système gouvernemental relatif à l'éducation fût l'objet d'une enquête, a repris ensuite la discussion sur le bill ministériel.

Sir William Clay a proposé un amendement tendant à ce que dans les écoles subsidiées par l'Etat, les enfants appartenant aux sectes dissidentes fussent autorisés à fréquenter ces établissements sans être astreints à prendre part à l'instruction religieuse donnée par le clergé de l'église établie.

La discussion continuait sur cet amendement au départ du courrier.

Dans la séance de la chambre des lords de ce jour, lord Clarendon a proposé la troisième lecture du bill apportant des modifications au tarif des douanes.

Le duc de Montrose a combattu la motion, et demandé que le bill fût renvoyé à un comité spécial. Le duc de Richmond a parlé dans le même sens, de même que lord Stanley, qui a soutenu que la mesure serait également nuisible à la mère-patrie et aux colonies.

Le comte Grey et lord Monteagle ont défendu la mesure. Ce dernier avait la parole au départ du courrier.

A la fin de la séance de la veille, la chambre des communes a adopté en comité général le bill tendant à substituer, dans la marine, la peine de l'emprisonnement aux peines corporelles, et en a fixé la troisième lecture à vendredi. Dans le cours de la discussion, plusieurs orateurs ont fait remarquer le grand nombre de marins anglais qui passent au service des Etats-Unis, et qu'on peut évaluer de quarante à cinquante mille, ce qui est dû principalement à la solde plus élevée qu'allouent les Américains, et au peu d'encouragement que rencontrent en Angleterre les sous-officiers de la marine.

—

Pendant la semaine qui a fini le 25 avril, la réserve en espèces de la banque d'Angleterre a subi une nouvelle diminution de 537,212 liv. st.

Nouvelles de France.

Paris, 24 avril.

On disait aujourd'hui, dans la salle des conférences, que quelques-uns des membres du parti conservateur qui s'intitulent indépendants, mais qui n'ont pas osé voter, sous les yeux de M. Duchâtel, en faveur du projet de l'honorable M. de Rémusat, veulent prouver par une manifestation individuelle, leur indépendance et leur sincérité. Dans quelques jours, ils déposeraient à la chambre une proposition, pour que le traitement des députés fonctionnaires fût suspendu pendant la durée des sessions.

Le ministère n'aurait ainsi échappé au principe direct des incompatibilités, que pour se trouver le lendemain en présence d'une nouvelle proposition établissant ce principe d'une manière indirecte; car il est indubitable qu'un grand nombre de fonctionnaires déclineraient un honneur qui leur coûterait six mois de traitement, et qu'ils seraient beaucoup moins empressés à se présenter devant les colléges électoraux.

—

Le compte courant du trésor à la banque de France, qui, dans ces derniers temps, était tombé à 4 millions, est remonté à 35 millions. L'élévation à 5 p. c. de l'intérêt des bons royaux a beaucoup contribué à attirer les espèces dans les caisses du trésor.

L'encaisse de la banque s'est également relevé dans une forte proportion. Ce fait est remarquable en présence du développement que prend, de l'autre côté de la Manche, l'exportation du numéraire. Pour le paralyser, la banque d'Angleterre ne s'est pas contentée d'élever à 5 p. c. le taux de ses escomptes; elle commence à refuser le meilleur papier et à restreindre considérablement la durée des échéances admises.

—

Le *Moniteur universel* publie le tableau des importations en France pendant le premier trimestre de 1847.

Ce tableau présente une diminution de 3 millions 251,442 fr. sur l'époque correspondante de 1846, et de 1 million 308,847 fr. sur le premier trimestre de 1845.

La diminution de recettes signalée dans ce tableau porte tout entière, comme l'avait déjà fait connaître le tableau du revenu trimestriel, sur les céréales, dont il a été importé, presque sans droits, 191,806 tonnes métriques, contre 136,000, en 1846, qui avaient payé plus de 5 millions de droits d'entrée.

En dehors de ce fait, on trouve accroissement de consommation pour nombre d'articles importants : 25,500 tonnes de fonte, par exemple, contre 15,600; 421,700 tonnes de houille, contre 391,000; 23,400 de sucre, contre 20,200; 4,547 de café, contre 4,035; 1,763 de cuivre, contre 835; 11,400 de graines à huiles, contre 6,800. Le coton et la laine au contraire ont perdu, ce qui n'indique que trop du ralentissement dans le travail manufacturier durant ce premier trimestre.

Nouvelles de Belgique.

La chambre des représentants belges a terminé, dans sa séance d'avant-hier, la discussion incidente soulevée par la proposition de M. d'Elhoungne à l'occasion du chapitre III du budget des travaux publics.

Cette dernière séance a été la plus intéressante de cette discussion. Deux membres du cabinet, M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre des finances, ont donné à la chambre des explications nettes et catégoriques en réponse à une attaque très vive de M. d'Elhoungne, qui, dans la chaleur de la controverse, avait cru pouvoir accuser le cabinet de s'être opposé jusqu'ici dans un but électoral à la construction du chemin de fer d'Alost.

M. d'Elhoungne avait mis en demeure le cabinet de s'expliquer, dans un discours remarquable par les mouvements éloquents et passionnés qu'il renferme; il avait porté contre le ministère l'accusation de ne rien faire pour les Flandres, de laisser mourir de faim les ouvriers des Flandres. Cette accusation formulée dans des termes brillants, a entraîné les sympathies d'une partie de l'assemblée.

Le vote qui a eu lieu par appel nominal a donné un majorité d'une voix à la proposition de M. d'Elhoungne : 37 voix se sont prononcées en faveur de cette proposition, 36 ont voté contre.

La suite de la discussion générale du chapitre III du budget des travaux publics a été remise à lundi.

—

Le *Moniteur belge* publie un aperçu général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers, pendant l'année 1846.

Il ressort de cet aperçu que les marchandises entrées en Belgique pendant l'année 1846, pour être déposées dans les entrepôts, pour être mises en consommation immédiate et pour le transit direct, sont de 22 millions 300 mille francs inférieures à celles de 1845. Les mises en consommation par importation directe et par sortie d'entrepôt ont diminué de 10 millions 300 mille francs. Les diminutions portent principalement sur les graines oléagineuses, les laines, le coton en laine, les tissus et le café. Par contre il y a une augmentation considérable sur les denrées alimentaires.

Les exportations générales ont diminué de 7 millions 400 mille francs, savoir : un million 700 mille francs pour les marchandises belges, et 5 millions 700 mille francs pour le transit.

Nouvelles d'Orient.

Constantinople, 7 avril.

Jeudi dernier, jour où le terme accordé par la Porte au gouvernement grec expirait, M. Argyropoulo, ministre du roi Othon à Constantinople, a fait, sur une notification du divan, enlever les armes appendues à son hôtel, et depuis ce jour les relations diplomatiques ont cessé entre la Grèce et le divan. On pensait généralement que la Porte consentirait au moins à reconnaître le chancelier comme agent commercial, mais cette concession même a été refusée, et conformément aux termes stricts de l'ultimatum de la Porte, les relations sont rompues entre les deux gouvernements; toutefois le gouvernement turc, prévoyant la perturbation et les dangers qu'aurait infailliblement entraînés toute mesure tendant à entraver ou plutôt à prohiber brusquement le cours du commerce hellène avec l'empire ottoman, ou à expulser les sujets du roi Othon de la Turquie, n'a pas osé s'arrêter à cette mesure de rigueur, bien qu'elle ait été débattue en conseil et que l'adoption en fût même conseillée par les instincts hostiles de tous les Turcs contre les Grecs. Cependant, le lendemain même de la rupture des relations, les représentants des puissances faisaient demander à la Porte quel serait l'intermédiaire entre les Hellènes et le divan, à qui ils devraient s'adresser pour leurs affaires commerciales, l'expédition des firmans nécessaires à leurs navires, en un mot, comment leur position serait réglée. La Porte fit répondre qu'elle avait chargé le grand-douanier, Mouhtar-Bey, de ces délicates fonctions; le choix d'un homme si connu pour ses principes d'équité, de justice, de douceur et de modération est, à coup sûr, une garantie pour les Grecs.

A la suite de l'arrivée du dernier paquebot français, M. Argyropoulo, en vertu, sans doute, d'instructions qu'il aura reçues de son gouvernement, adressa aux représentants des trois cours protectrices de la Grèce une note officielle pour les prier de prendre les sujets hellènes sous leur protection collective. Cette note provoqua une conférence entre les représentants de France, d'Angleterre et de Russie. Comme toujours, on n'eût garde de s'entendre; le ministre d'Angleterre surtout était en dissidence avec ses collègues; chacun des représentants aurait, assure-t on, expliqué, suivant les mobiles particuliers qui le guidaient, sa façon d'envisager le protectorat accordé aux trois puissances à l'égard de la Grèce. M. Wellesley aurait dit que l'objet qu'on s'était proposé alors ne concernant que la constitution du royaume de Grèce, la protection qu'on devait lui accorder ne devait pas s'étendre au-delà de tout ce qui tendrait à porter atteinte à ses frontières, à compromettre son intégrité. La doctrine du ministre de Russie à ce sujet était à la fois moins explicite et moins restreinte; celle de l'ambassadeur de France, beaucoup plus prononcée en faveur de la Grèce, inclinait pour une protection pure et simple à accorder à la Grèce dans ces conjonctures. Le système de chacun s'est trouvé ainsi gradué, et c'est dans ce sen que les trois représentants ont fait faire des communications à la Porte et ont répondu à la note de M. Argyropoulo. L'ambassadeur de France s'engage à protéger et soutenir toute affaire d'Hellènes qui n'auraient pu obtenir justice auprès de la Porte en tant que M. Argyropoulo aurait recours à son intervention. Voilà où en est la question pour le moment, et certainement il est difficile qu'un état de choses aussi compliqué, aussi fâcheux, puisse durer longtemps sans dangers.

Tout le corps diplomatique et le divan lui-même en sont vivement préoccupés. On avait des inquiétudes pour les fêtes de Pâques; on craignait quelques désordres; heureusement tout s'est passé paisiblement ici. L'attitude de S. Exc. M. le comte de Stürmer dans cette question a été parfaitement conforme aux principes conservateurs et aux sentiments constamment favorables manifestés à la Turquie par le cabinet de Vienne; aussi, dans cette circonstance, l'influence de ce diplomate s'est-elle considérablement accrue auprès du divan.

Le journal de Constantinople du 6 avril rend compte dans les termes suivants de la rupture des négociations diplomatiques entre la Porte et la Grèce, et des mesures que la Porte a en conséquence adoptées :

« Nous ne ferons pas à M. Coletti l'injure de croire qu'il ait voulu de propos délibéré engager son pays dans un conflit avec la Turquie; mais il y a en Grèce bien des brouillons, bien des anarchistes, témoin les articles de l'*Ami du peuple*. On sait que plus d'une des bandes armées ont envahi la frontière de Thessalie et violé le territoire ottoman, lorsque les relations entre les deux gouvernements avaient tous les dehors d'une sincère bienveillance. Il y a de ce côté un danger que la Porte a prévu. Des instructions ont été adressées en conséquence au commandant en chef de l'armée de Roumélie : il a ordre de ne faire aucun mouvement agressif, mais de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les frontières. On sait aussi que les pirates abondent dans l'Archipel, et les circonstances présentes peuvent en augmenter le nombre : dans cette prévision, quelques bâtiments légers ont été envoyés dans le golfe de Salonique. »

L'*Impartial de Smyrne*, plus rassuré que le journal de Constantinople, ne pense pas que la guerre puisse éclater en Orient, mais il croit que la rupture des relations diplomatiques pourrait amener celle des relations commerciales, et que la Grèce y perdra plus que la Turquie. Donc, à en juger d'après le langage des journaux du Levant, la situation, quoique critique, n'aurait rien d'alarmant. Les correspondances particulières montrent l'état des choses sous un jour beaucoup plus grave. Nous en extrayons les passages les plus significatifs :

» M. Agyropoulo a fait descendre les armes qui se trouvaient au-dessus de la porte de sa maison et de la chancellerie hellène. La Porte ayant déclaré

qu'elle ne voulait pas reconnaître le chancellerie et que toutes les affaires commerciales des sujets grecs, à Constantinople, devraient être réglées par l'intermédiaire du directeur de la douane, Muhtar-Bey, M. Argyropoulo a alors adressé une note aux représentants des trois puissances protectrices de la Grèce, la France, l'Angleterre et la Russie, pour leur faire connaître cette circonstance, qui laisserait ainsi les intérêts commerciaux des sujets hellènes à la discrétion du gouvernement ottoman. A la suite de cette communication, les représentants de ces trois puissances se sont réunis le samedi 3 avril, et le ministre d'Angleterre a émis l'avis que la protection des trois puissances n'avait eu pour but que de constituer la Grèce; que dès-lors le protectorat avait cessé du moment où le roi Othon était monté sur le trône, et que d'ailleurs il ne pourrait être invoqué que pour le maintien du territoire tel qu'il a été réglé par les traités. Cette opinion n'a pas été partagée par les représentants de la France et de la Russie, et M. de Bourqueney, dans une communication adressée à la Porte, a prévenu le gouvernement ottoman que, sans vouloir d'une manière directe et absolue placer les sujets hellènes sous la protection de la France, s'il arrivait que quelqu'un d'eux eût à se plaindre d'un déni de justice ou de quelque acte contraire aux droits internationaux, il croirait de son devoir d'intervenir auprès du divan et d'en poursuivre le redressement.

» Ici on arme la flotte en toute hâte, et des ordres ont été adressés aux autorités militaires de la frontière de Thessalie. Quelques bâtiments ont aussi été envoyés dans les parages de Salonique. Nous ne croyons pas que la Porte veuil le provoquer un conflit; elle veut uniquement se trouver prête pour toutes les éventualités : mais tout le monde comprend qu'aujourd'hui il suffit du moindre incident pour amener une explosion, qu'un coup de fusil tiré à la frontière produirait une conflagration générale. »

La situation intérieure de la Grèce n'est pas représentée d'une manière plus rassurante par les mêmes correspondances :

» L'approche des élections semble avoir donné une activité nouvelle aux partis. Leur attitude, l'espoir qu'ils expriment, rien ne peut laisser de doute quant aux projets, quant aux intentions de ceux qui luttent depuis trois ans contre le ministère. On a remarqué dans plusieurs provinces des symptômes d'agitation dont la cause n'est pas douteuse. A propos d'une élection communale, la ville Maratonisi, en Laconie, a été le théâtre d'une lutte à main armée. Des signes de ralliement ont été distribués en Elide et en Messénie aux partisans de MM. Mavrocordato et Métaxa. A Calamata et à Pyrgos, on a saisi une espèce de mot d'ordre émanant du général Kalergi, revenu depuis peu de Londres, et se trouvant à Zante, où il a été immédiatement rejoint par les chefs de la dernière révolte du Magne, réfugiés depuis lors à Corfou. Dans Athènes même, profitant du mouvement qu'occasionnaient les fêtes de Pâques, on a cherché à entraîner les classes inférieures au désordre. La maison d'un juif a été assaillie par une foule excitée à l'aide d'un préjugé barbare qui subsiste toujours parmi les grecs contre les israélites. Hier enfin, dans la soirée, l'on a vu tout à coup paraître dans le quartier le plus populeux une vingtaine d'Ioniens qui, aux cris de *Vive la constitution! vive Kalergi!* ont essayé d'ameuter le peuple. Il est vrai que toutes ces tentatives ne sont accueillies dans la population que par un profond dédain.

Comme à l'ordinaire, l'opposition se prétend non seulement secondée, mais dirigée même par l'Angleterre. Le retour du général Kalergi, après l'accueil qu'il aurait reçu à Londres, son arrivée dans les îles Ioniennes, où il semble attendre pour rentrer en Grèce un moment favorable; l'apparition dans le port de Pirée d'une division navale britannique annoncée depuis longtemps, et qu'on dit venue pour appuyer l'action du ministre d'Angleterre: toutes ces circonstances, jointes à la rupture des relations diplomatiques entre la Grèce et la Turquie, sont autant d'arguments qui servent à faire croire, du moins on l'espère, que la Grèce est à la veille d'une crise suprême dans laquelle s'anéantira le pouvoir actuel, et tous les intérêts politiques et personnels qui se rattachent à lui. »

La corvette de station autrichienne *le Cerarea* a quitté le 7 la Corne d'Or pour faire une expédition dans les parages de l'Archipel, à l'effet d'exercer l'équipage.

Dans un memorandum que la Porte a envoyé, il y a 15 jours environ, par des courriers à ses ministres près les cours d'Europe, il est dit : « Il en coûte sans doute à M. Coletti de donner » la satisfaction exigée de lui, mais il en coûte davantage au divan, bien plus, il lui est impossible, alors qu'il a reçu un outrage dans la personne du ministre turc, de se désister de sa demande en satisfaction. »

Le jour où l'ultimatum a expiré, la Porte a communiqué aux représentants des cinq grandes puissances un memorandum qui contient un résumé de tout le différend. Le séraskier de la Roumélie a reçu l'ordre d'établir un corps d'observation sur la frontière de la Grèce. Des vaisseaux de guerre turcs ont été envoyés à Salonichi; le steamer de guerre le *Wesilei-Tidscharet* a quitté Constantinople le 6 de ce mois; il a pris sa direction vers la Méditerranée. Les ministres de la Porte sont tous pour la guerre, Réchid-Pacha seul n'est pas d'avis que la Turquie prenne l'offensive.

La Porte nourrit aussi des projets belliqueux contre le bey de Tunis. Elle ne veut plus recevoir de conseils dans cette affaire; elle veut faire valoir elle-même, et au besoin par la force des armes, ce qu'elle appelle son droit vis-à-vis du bey. Rhagub-Pacha part aujourd'hui pour Tripoli sur le steamer l'*Erekli* avec des dépêches très importantes.

A Autab, près d'Alep, près de 600 Arméniens et Grecs ont embrassé le protestantisme.

Le divan vient de faire acte de prudence et de sagesse en faisant insérer dans son organe officiel, le *Journal de Constantinople*, l'article suivant :

« Parmi les résolutions adoptées dans le *meeting* tenu à Londres le 2 mars, au sujet de l'incorporation de Cracovie à l'empire d'Autriche, sous la présidence du marquis de Northampton, l'une d'elles, proposée par M. Urquhart, est ainsi conçue : « Le *meeting* félicite le gouvernement ottoman d'avoir dans cette occasion, comme dans plusieurs autres antérieures, témoigné l'indignation que lui cause l'iniquité commise envers les fils de la Pologne. »

« Nous avons, dit le *Journal de Constantinople*, vu avec étonnement cette motion de M. Urquhart et son adoption par le *meeting*. La Porte, n'étant pas signataire du traité de Vienne, n'avait pas à émettre de jugement sur l'incorporation de Cracovie, et nous croyons qu'aucune demande ne lui a été faite à ce sujet et qu'elle est restée neutre dans cette question. »

Le démenti donné à M. Urquhart est formel, et l'adoption de sa motion, assez grotesque.

Nouvelles et faits divers.

Une lettre de Saint-Pétersbourg du 10 avril, publié par le *Presse* contient quelques détails sur le massacre de dix-sept personnes dans la Russie-Blanche. Les journaux allemands n'ont rapporté ce fait que d'une manière vague, et l'ont représenté comme un renouvellement des massacres de la Gallicie. Il n'est cependant l'œuvre que de trois individus, rendus furieux par la crainte d'un châtiment mérité. Le correspondant de la *Presse* dit tenir ce récit d'une personne qui a été à même d'être bien informée; et le donne comme vrai dans tous ses détails que voici :

« M. Lesniewski, propriétaire, célébrait une fête de famille à laquelle il avait invité quelques amis. Le soir venu il les pressa de passer la nuit chez lui en leur promettant un bon déjeuner qu'il commanda aussitôt. Mais le lendemain matin, à l'heure dite, rien n'était prêt: le cuisinier avait passé la nuit à boire avec le cocher et un autre domestique et il cuvait encore son vin. M. Lesniewski ordonna à son économe de faire châtier le cocher qui avait entraîné les deux autres. Ces derniers furent pardonnés.

» Le cocher, apprenant qu'il va être puni, réunit ses deux camarades de la nuit, il leur parle, les entraîne et tous les trois se rendent armés de haches et de couteaux de cuisine dans le bâtiment où sont logés les gens de service; ils y saisissent l'économe et le tuent ainsi que sa femme et sa fille. Deux frères de cette femme accourent aux cris des victimes et sont de même égorgés; une autre jeune personne qui s'était réfugiée derrière un poêle est retirée par les pieds de sa cachette et est également mise à mort, malgré ses larmes et ses supplications.

» Les meurtriers retournent alors chez M. Lesniewski. qui, ne se doutant de rien, fumait tranquillement en causant avec M. Malinowski, le seul de ses invités qui n'était pas encore parti. Ce dernier, qui est très vigoureux, résiste pendant quelque temps, avec une canne, à l'attaque des assaillants, et se sauve avec M. Lesniewski dans le garde-manger, dont les misérables cherchent en vain à briser la porte. Se voyant enlever celui à qui ils en voulaient le plus, les trois assassins parcourent la maison en tous sens, tuent la femme de M. Lesniewski, sa servante et un enfant, qu'ils arrachent du berceau où il dormait. Ils vont ensuite à l'écurie, prennent des chevaux et se rendent chez un voisin, M. Porembski, et demandent à le voir, en disant qu'ils ont une lettre pressante à lui remettre de la part de leur maître. M. Porembski paraît et tombe sous leurs coups; sa femme, enceinte, accourt à ses cris et meurt. Ils remontent alors à cheval et vont chez un second voisin. Mais l'alarme avait été donnée : les paysans armés entouraient leur maître et se montraient disposés à le défendre; aussi les assassins n'essayèrent pas de pénétrer jusqu'à lui et s'enfuirent.

» Cependant, M. Lesniewski, sorti de sa cachette, avait fait prévenir les propriétaires des environs, et la police qui, avertie déjà par la clameur publique de ce qui se passait, avait mis des soldats à la recherche des meurtriers. Ceux-ci avaient fait plusieurs nouvelles victimes, entre autres une femme et un juif. Ils avaient égorgé en tout dix-sept personnes. Les soldats les arrêtèrent enfin sur la grande route. L'un d'eux se pendit, les deux autres ont depuis subi la peine de leur crime.

» Le gouvernement a envoyé de St-Pétersbourg M. Baranoff et un général pour faire une enquête sur ces tristes événements. »

— Une lettre de Buckarest, datée du 6 avril, sans donner des détails circonstanciés sur l'incendie qui a éclaté dans cette ville, annonce que deux mille maisons environ ont été la proie des flammes, et qu'on estime à plus de 3 millions de francs la perte que le commerce et le clergé ont éprouvée par suite de ce terrible événement. L'incendie a éclaté dans une maison particulière, le 4 avril, jour de Pâques; il s'est étendu rapidement dans le quartier du commerce, où une grande partie des maisons étaient construites en bois. La maison du consul grec a été entièrement brûlée, ainsi qu'une église et quelques couvents. La maison du consul général de France et les autres maisons consulaires ont été préservées.

Nous apprenons par une autre voie que non seulement beaucoup d'individus ont perdu la vie, mais que 3 ou 4,000 personnes ont perdu toute leur fortune. Des milliers d'objets en or de toute espèce sont devenus la proie des flammes, ainsi que des palais et des habitations splendides de boyards.

— Le roi Louis-Philippe vient de faire cadeau à lord Holland d'un magnifique vase en porcelaine de Sèvres. Par une attention délicate, S.M. a fait peindre sur un des côtés du vase la maison de Twickenham qu'elle habitait en Angleterre et où elle avait reçu souvent le père de lord Holland, avec lequel elle avait toujours conservé les relations les plus intimes. De l'autre côté du vase se trouve le palais des Tuileries.

Il y a quelque temps, le roi avait bien voulu agréer des mains de lord Holland un portrait de son père, d'après le peintre anglais Leslie, et qui reproduit d'une manière frappante les traits de l'illustre neveu de Fox.

— M. de Lagrenée vient d'envoyer à la chambre de commerce de Lyon le portrait de l'empereur de la Chine. Cette peinture, exécutée sur papier de riz et à l'aquarelle, se recommande par une grande finesse d'exécution, la figure est surtout très-bien étudiée, et quoique les accessoires rappellent un peu les peintures de paravent, l'ensemble néanmoins donne des arts, dans le Céleste Empire, une plus haute idée que celle qu'on se forme habituellement d'après ses magots et ses porcelaines. Il paraît que ce portrait est arrivé brisé, car il a fallu en rajuster les morceaux avec beaucoup de soin et y faire ensuite des retouches pour dissimuler les nombreuses cassures de papier. S. M. chinoise est représentée à mi-corps, son sceptre à la main; elle est coiffée d'une façon de toque ornée d'une plume de paon; ses traits sont doux; de légères moustaches ornent sa lèvre supérieure; sa tête, qui paraît entièrement rasée, semble être celle d'un homme de 50 à 55 ans. Au-dessous du portrait se trouvent des caractères chinois dont les noms suivants: *Taotnan emperador de China*, ne sont sans doute que la traduction.

— On écrit de Courtrai, le 22 avril :

Une jeune fille de la campagne, dont la détention se trouvait arrivée à son terme lundi dernier, reçut son congé. Elle fit ses adieux dans les règles, adressa ses remerciments au concierge, pour les bons traitements qui lui avaient été départis, et protesta de son vif regret de se voir forcée de quitter un hôte aussi aimable, après quoi le porte-clef lui ouvrit le premier guichet. Mais celui-ci, remarquant un peu de gêne et d'embarras dans son maintien, s'avisa de la fouiller avant de la rendre à la liberté, et découvrit qu'elle s'était affublée très-adroitement d'une couverture en laine, appartenant à l'hôpital de la prison, qu'a cet effet elle avait coupée en deux pièces. Pour le coup, on n'eut pas le courage de chasser cette jeune et intéressante habitante de la maison, et elle fut aussitôt réintégrée dans son logement. »

— Sir Walter-Scott, lieutenant-colonel au service britannique, fils et dernier enfant survivant de l'illustre auteur de *Waverley*, est mort au Cap de Bonne-Espérance, ou il s'était arrêté en revenant de Madras en Angleterre. Le titre de baronnet s'éteint en lui, mais la propriété d'Abbotsford passe à Walter-Scott-Lockhart, cornette au 16e lanciers, seul fils de l'éditeur de la *Quarterly Review*, et seul petit-fils vivant du romancier écossais.

— On écrit de Bruges, le 24 :

Un grand malheur a failli arriver hier dans l'église de la Madelaine en cette ville. Une statue en pierre de taille représentant la Sainte Vierge et l'enfant Jésus surmonte l'autel: M. le curé disait la messe, tout à coup, au moment de la consécration, la tête de l'enfant, qui n'était attachée au buste que par une cheville de bois, se détache et va tomber sur la tête de M. le curé qui a été assez grièvement blessé.

— On lit dans la *Chronique de Courtrai :*

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'une série de duels qui avaient eu lieu sur notre frontière entre divers particuliers de Lille et des environs. Il paraît que le ministère public près le tribunal correctionnel de Tournai s'est décidé à poursuivre l'un de ces duels, celui dans lequel se trouve impliqué M. l'avocat L... de Lille, qui est assigné, avec ses témoins, à comparaître vendredi prochain devant ce tribunal, pour s'y voir condamner aux peines portées contre les duellistes et leurs témoins. Mais, ces messieurs accepteront-ils la juridiction belge? Viendront-ils se justifier devant un juge étranger? Comment le parquet de Tournai prouvera-t-il la réalité du délit? car nous ne pensons pas que les citoyens français, assignés comme témoins à la requête du ministère public belge, se rendent à son appel. Cette affaire paraît devoir soulever plusieurs questions de droit qu'il serait intéressant de voir résoudre.

— On écrit d'Anvers, 24 avril :

« Hier matin, avant le lever du soleil, un employé de l'octroi, de service sur le quai Plantin, trouva à terre un bracelet en or. Un peu plus tard d'autres personnes ramassèrent au même endroit, des bracelets, des chaînes, des bagues etc.., du même métal. A la marée basse on découvrit sur le limon de l'Escaut des boucles d'or et d'autres pièces de bijouterie. Dans la soirée la police a réclamé ces divers objets qui pourraient bien provenir, semble-t-il, du vol commis à Zoerzel.

» Il se pourrait qu'un détenteur de ces bijoux, effrayé par les investigations minutieuses de la justice, eût jugé prudent de s'en défaire au plus tôt. Cette affaire de Zoerzel promet d'être une des plus compliquées que la justice ait eu à démêler depuis longtemps. Il paraît certain que ce crime a été perpétré par une petite partie d'une nombreuse bande de brigands, laquelle avait son siége dans le pays de Waes et exploitait impunément la rive droite de l'Escaut. »

— On écrit de Nice : « Notre ville vient d'être mise en émoi par un [illegible] nement affreux.

« Une demoiselle anglaise d'une rare beauté était sur le point d[illegible] un jeune Anglais de distinction. Tout à coup, se trouvant légère[illegible] disposée, elle demande à son médecin, docteur anglais, une pot[illegible] mante.

Celui-ci lui a, dit-on, fait prendre un breuvage où entraient 8 g[illegible] d'acide prussique et un grain d'acétate de morphine; ce remède a p[illegible] qué à l'instant d'horribles nausées; néanmoins le médecin en [illegible] administrer deux autres doses à la malade, qui a expiré!

» Sa mère, qui n'avait que cette fille, est devenue presque folle [illegible] sespoir.

» La consternation fut générale, des bruits d'empoisonnement c[illegible] rent. Alors le docteur, sans autorisation, assure-t-on, aurait fait [illegible] ouvrir la jeune Anglaise; il n'y avait pas six heures que son po[illegible] cessé de battre; le sang jaillit; elle était tombée en léthargie; elle [illegible] pas encore morte.

» Le docteur n'en aurait pas moins continué son horrible opéra[illegible] foie, le poumon et le cœur de la jeune fille furent enlevés, lavés [illegible] par morceaux, pour que la cause du décès pût être bien connue, [illegible] Le lendemain arrive l'autorisation légale de faire l'autopsie. Le [illegible] sans dire que la chose avait déjà eu lieu, aurait rouvert le corps [illegible] que la jeune fille était morte d'une névralgie tétanique.

» Cependant une fermentation extrême se manifesta dans Nice [illegible] docteur auquel on attribuait les actes dont nous venons de parler [illegible] rête et incarcéré. Ses compatriotes protestèrent contre cette att[illegible] selon eux, à leur inviolabilité en pays étranger.

» Alors le corps de la victime est exhumé, une troisième [illegible] faite, et le docteur est élargi. Des placards accusateurs sont [illegible] par la population. Il s'est enfui précipitamment.

» La population a voulu démolir sa maison, et on rapporte qu'[illegible] trouvé chez lui 80,000 fr. en or.

» On prétend qu'une dame étrangère, éprise du jeune Anglais q[illegible] épouser la jeune fille décédée, ne serait point étrangère à cette [illegible] catastrophe; mais rien ne prouve l'exactitude des suppositions q[illegible] lent dans la ville, et les faits tels qu'on les raconte, méritent confir[illegible]

Koninkl. Nederd. Schouwbu[illegible]

Op Dingsdag 27 *april* 1847. (N° 47 in het abonne[illegible]

Ter benefice van den Heer BREEDÉ. *Geene d[illegible] of vrijbiljetten gangbaar.*

De Minnaar op de Proe[illegible]

of het Zonderlinge Tweegevecht, blijspel in drie[illegible] Gevolgd door : **De Sneeuwval**, fragment uit het gedicht Z[illegible] van Helmers, voor te dragen door den Beneficiant. Tot slot : **He[illegible] om zijne dochter uit te huwelijken**, blijspel me[illegible] één bedrijf.

De aanvang ten zeven ure.

ANNONCES.

C. DE PASSE GILLART, brevetée des Trois Cou[illegible] neur d'annoncer aux Dames qu'elle vient de recevoir de Paris [illegible] **d'Été**. La Haye, *Lange Pooten*, n° 163.

Cours des Fonds Public[illegible]

Bourse d'Amsterdam du 24 Avril.

		Int.	cours 23 avril.	ouv[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	58 7/16	58[illegible]
	Dito dito	3	—	70[illegible]
	Dito en liquidation	3	70 11/16	70[illegible]
	Dito dito	4	90½	90[illegible]
	Dito des Indes	4	—	90[illegible]
	Syndicat	3½	—	88[illegible]
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173½	173[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105[illegible]
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104¼
	Inscript. au Grand Livre	6	—	68[illegible]
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	88[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88[illegible]
Espagne	Passive		—	5[illegible]
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	18
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	16[illegible]
	Obligations Goll. & Comp	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	104	104
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	5	—	—
Pologne	Actions 1836	/	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 24 Avril.

		Int.	cours 23 avril.	ouve[illegible]
France	Cinq pour cent		—	115 7[illegible]
	Trois pour cent		—	77[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 23 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17 11/16 P. — Diff[illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — [illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 17 5/8 P.

Bourse de Vienne du 19 Avril.

Métalliques, 5 % 107½. — Lots de fl. 500, 152¾. — Lots de [illegible] Actions de la Banque 1577.

Bourse de Londres du 23 Avril.

3 % Cons. 86½, ⅝. — 2½ % Holl. 58½, 59. — 4 % id. 89½, 90. — Esp. [illegible] 25. — 3 % 35½, ⅝. — Portug. 4 % 34, 35. — Russes ».

LA HAYE chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuw[illegible]*